

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Le CONSEIL MUNICIPAL, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours avant la présente séance, s'est réuni le douze décembre deux mille onze à dix neuf heures, salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CLEMENT - Mme ISSINDOU - Mr PETERLONGO - Mr MONDON - Mme MARION - Mr DELAHAYE - Mme BATAILLE - Mr BLAUD - Mr LAGRANGE - Mr GUILLON - Mme TERNY - Mme GIRARD - Mr NEUVILLE - Mme MINOT - Mme FAUGERON - Mme GREGOIRE - Mme VOYER - Mme BIGET - Mme NIVET - Mr CHAIGNEAU - Mr SOURISSEAU - Mme THIMONIER - Mr GERMANAUD -

POUVOIRS : Mme BODIN à Mr CLEMENT - Mr JOYEUX à Mr DELAHAYE - Mr DERVILLE à Mr NEUVILLE - Mr DJANIKIAN à Mr PETERLONGO - Mr PIQUION à Mr CHAIGNEAU - Mr TAUDIERE à Mme MINOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MINOT.

DELIBERATION N° 1

**OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
« PRESTATION DE SERVICE UNIQUE ».**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour étendre le versement de la P.S.U. à tous les enfants âgés de moins de six ans.

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Unique ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 2**

**OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VONNE ET CLAIN.**

*Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'accueil de loisirs de Givray à LIGUGE est fermé durant les vacances de Noël. Certaines familles souhaiteraient que leurs enfants puissent être accueillis à la structure de loisirs « L'Anjouinière » située sur la commune de VIVONNE. Pour cela, il est nécessaire de signer un second avenant à la convention de partenariat liant la commune et la Communauté de Communes Vonne et Clain.*

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DECIDE** de faire bénéficier les enfants habitant la commune, de la structure de loisirs à l'Anjouinière à VIVONNE durant les vacances de Noël,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Vonne et Clain ainsi que tout document y afférent.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 3

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAIRIE ET DU PERSONNEL ADMINISTRATIF COMMUNAL AU C.C.A.S..

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de signer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la mise à disposition du personnel administratif communal et des locaux de l'Hôtel de Ville.

***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,*

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour la signature de cette convention,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 4**

**OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (MODIFICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 alinéa 4).**

*Monsieur le Maire fait savoir que par délibération du 16 mars 2008, le Conseil Municipal avait attribué au Maire la délégation « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »*

*Cet avenant a été récemment modifié.*

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité,*

- **DE DONNER DELEGATION** à Monsieur le Maire pour effectuer l'opération énumérée ci-dessous et ce pour la durée de son mandat :

*De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 5

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE METTRE A JOUR** les tarifs appliqués en 2011 fixés par délibération du 13 décembre 2010,
- **ET DE FIXER** à l'unanimité (sauf les tarifs cimetièrè : adoptés à 24 pour et 5 abstentions), les nouveaux tarifs ci-joints à compter du 1^{er} janvier 2012.

Sachant que la location des salles est réservée en priorité aux habitants de SAINT BENOIT et que ces tarifs peuvent être différents si le Conseil Municipal accepte d'autres manifestations non précisées dans la présente délibération. Les tarifs seront alors déterminés après étude de chaque demande.

ADOPTÉ A 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS

~~~~~

**DELIBERATION N° 6**

**OBJET : TARIF DE CAPTURE D'ANIMAUX FACTUREE AUX PROPRIETAIRES.**

*Lors de la séance du 13 novembre 2006, il a été fixé à 110 Euros, le coût de l'intervention à facturer aux propriétaires des animaux capturés.*

*Lors de la séance du 12 octobre 2009, un nouveau contrat de prestations de services a été passé avec la SACPA pour effectuer la capture des animaux.*

*Le coût de cette prestation est devenu très élevé. Il convient de corriger le montant perçu auprès des propriétaires.*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité,

- **DE FIXER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le coût de l'intervention à facturer aux propriétaires des animaux capturés à 200 Euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à facturer ces prestations qui seront mises en recouvrement au compte 70688 - Fonction 112.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 7

OBJET : SUBVENTION AU CLUB INFORMATIQUE DE SAINT BENOIT (Activités à l'école Irma Jouenne).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité,

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 1 100 Euros (mille cent euros) au Club Informatique pour son intervention à l'école Irma Jouenne.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2011.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 8**

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DES CHEMINOTS POITIERS BIARD (Activités à l'école de l'Ermitage).**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité,

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 108 Euros (cent huit euros) à l'association Sportive Cheminots Poitiers Biard pour son intervention à l'école de l'Ermitage.

Cette somme sera prélevée à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations - du budget de l'exercice 2011.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 9

OBJET : AVANCE FAITE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SIGNALISATION DES ENTREPRISES SUR LA VOIRIE.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune fait actuellement l'avance des frais engagés pour l'achat des panneaux de signalisation des entreprises sur la voirie et en demande le remboursement.

La commune garde à sa charge les supports et l'installation, mais il est demandé à l'entreprise le remboursement du panneau indiquant son activité.

Pour régulariser cette situation, il y a lieu de donner l'accord à Monsieur le Maire, d'émettre un titre de recette pour récupérer les sommes engagées pour les panneaux de signalisation.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACCEPTE D'ENGAGER** la dépense pour l'achat des panneaux de signalisation ainsi que leur support,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette pour demander à l'entreprise le remboursement des panneaux de signalisation de son activité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 10**

**OBJET : VIREMENTS DE CREDITS - D.M. N° 8.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- Virement de crédits de 2200 € du compte 21312/2011501/212 (travaux bâtiments scolaires) au compte 21318/2011001/95 (aménagement local commercial)
- Virement de crédits de 3500 € du compte 21318/2011501/324 (Travaux Eglise) au compte 21318/2011001/95 (aménagement local commercial)
- Virement de crédits de 5900 € du compte 21318/2011501/414 (Travaux Hall de tennis) au compte 21318/2011001/95 (aménagement local commercial)
- Virement de crédits de 3000 € du compte 2158/2011501/414 (Travaux Chauffage Foyer Val du Clain) au compte 21318/2011001/95 (aménagement local commercial)
- Virement de crédits de 900 € du compte 2182/2011501/020 (Achat Véhicule) au compte 21318/2011001/95 (aménagement local commercial)
- Virement de crédits de 2000 € du compte 2116/2011700/026 (Cimetière) au compte 21318/2011001/95 (aménagement local commercial)
- Virement de crédits de 10.000 € du compte 2116/2011700/026 (Cimetière) au compte 2313/20113011/212 (Construction Ecole Primaire Irma Jouenne)
- Virement de crédits de 4000 € du compte 2116/2011700/026 (Cimetière) au compte 2151/2011504/822 (travaux de voirie)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 11

OBJET : EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE - INVESTISSEMENT 2011.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du projet suivant : Investissements 2011 et du financement possible de ce projet par un emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2321.1 et suivant, L2131.1 et suivants,

- **DECIDE**, de retenir l'offre du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, suivante :
 - Montant : 430.000 Euros
 - Prêt à taux fixe : 5,35 %
 - Durée : 240 mois
 - Périodicité : trimestrielle.
- **CONFERE** en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 12**

**OBJET : CREATION - TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.**

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité, la création, la transformation et la suppression des postes suivants :

- Transformation d'un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 22/35<sup>ème</sup> en un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- Création d'un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet 22/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2012,
- Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet en un poste de technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2012,
- Suppression d'un poste d'Agent spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (32/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- Suppression de 4 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

~~~~~

La séance a été levée à 21 H.

La secrétaire,

Michelle MINOT.

DELIBERATIONS	OBJET
1	<i>SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE UNIQUE ».</i>
2	<i>SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC COMMUNAUTE DE COMMUNES VONNE ET CLAIN.</i>
3	<i>SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAIRIE ET DU PERSONNEL ADMINISTRATIF COMMUNAL AU C.C.A.S..</i>
4	<i>DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (MODIFICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 alinéa 4).</i>
5	<i>TARIFS COMMUNAUX 2012</i>
6	<i>TARIF DE CAPTURE D'ANIMAUX FACTUREE AUX PROPRIETAIRES</i>
7	<i>SUBVENTION AU CLUB INFORMATIQUE DE SAINT BENOIT (Activités à l'école Irma Jouenne)</i>
8	<i>SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DES CHEMINOTS POITIERS BIARD (Activités à l'école de l'Ermitage).</i>
9	<i>AVANCE FAITE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SIGNALISATION DES ENTREPRISES SUR LA VOIRIE</i>
10	<i>VIREMENTS DE CREDITS - D.M. N° 8</i>
11	<i>EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE - INVESTISSEMENT 2011</i>
12	<i>CREATION - TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES</i>

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

<i>NOM</i>	<i>SIGNATURE</i>
<i>CLEMENT DOMINIQUE</i>	
<i>PETERLONGO BERNARD</i>	
<i>ISSINDOU ANNIK</i>	
<i>MONDON JEAN-LUC</i>	
<i>MARION MONIQUE</i>	
<i>DELAHAYE PHILIPPE</i>	
<i>NEUVILLE CLAUDE</i>	
<i>BIGET LOUISETTE</i>	
<i>GIRARD MARIE JOSEPHE</i>	
<i>TERNY JACQUELINE</i>	
<i>BATAILLE MARTINE</i>	
<i>GUILLON EMMANUEL</i>	
<i>NIVET ISABELLE</i>	
<i>MINOT MICHELE</i>	
<i>FAUGERON AGNES</i>	
<i>BLAUD JOEL</i>	

<i>LAGRANGE JEAN PIERRE</i>	
<i>GREGOIRE PATRICIA</i>	
<i>VOYER NATHALIE</i>	
<i>CHAIGNEAU BERNARD</i>	
<i>SOURISSEAU CHARLES</i>	
<i>THIMONIER ANDREA</i>	
<i>GERMANAUD HENRI</i>	